



Conseil économique et social

Distr. générale
13 février 2008
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2008

29 et 30 avril 2008

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population

Note du Secrétaire général

Additif

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population se compose de 36 membres qui sont élus compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2008, 11 membres du Conseil d'administration choisis parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2008 à l'expiration du mandat des membres suivants : Algérie, Bangladesh, Bénin, Équateur, Fédération de Russie, Islande, Jamaïque, Japon, Norvège, Pakistan et Suisse.



3. Les 11 nouveaux membres seront élus comme suit :
 - Deux membres représentant les États d'Afrique;
 - Deux membres représentant les États d'Asie;
 - Un membre représentant les États d'Europe orientale;
 - Deux membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - Quatre membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.
4. La composition actuelle du Conseil d'administration est indiquée dans l'annexe ci-jointe.

Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2008

Huit membres représentant les États d'Afrique

Algérie* (2008), Angola (2009), Bénin* (2008), Malawi (2009), République centrafricaine (2009), République-Unie de Tanzanie (2010), Sénégal (2009) et Somalie (2009)

Sept membres représentant les États d'Asie

Bangladesh* (2008), Bhoutan (2009), Chine (2009), Inde (2009), Pakistan* (2008), République de Corée (2010) et République démocratique populaire lao (2010)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Azerbaïdjan (2010), Fédération de Russie* (2008), Serbie (2009) et Slovaquie (2010)

Cinq membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2009), Colombie (2010), Équateur* (2008), Haïti (2010) et Jamaïque* (2008)

Douze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Australie (2010), Danemark (2009), États-Unis d'Amérique (2010), France (2009), Irlande (2010), Islande* (2008), Italie (2010), Japon* (2008), Norvège* (2008), Pays-Bas (2009), Suède (2009) et Suisse* (2008)

* Membre sortant.